

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **16 janvier 2012**

Décision n° **B-2012-2871**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Acquisition du lot n° 307 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 104, rue Maurice Flandin et appartenant aux conjoints Buttignol

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 9 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Arrue, Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Dognin-Sauze, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Bernard R., Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 16 janvier 2012****Décision n° B-2012-2871**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition du lot n° 307 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 104, rue Maurice Flandin et appartenant aux consorts Buttignol**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon s'est rendue propriétaire, soit par voie de préemption, soit à l'amiable, de divers locaux dépendant du tènement immobilier en copropriété situé 102, 102 bis et 104, rue Maurice Flandin à Lyon 3°, lequel était compris dans la réserve n° 17 au plan d'occupation des sols pour voirie et espaces publics (esplanade du Dauphiné) reprise au plan local d'urbanisme (PLU) actuellement en vigueur.

Dans la continuité des acquisitions à réaliser, les consorts Buttignol ont accepté la cession à la Communauté urbaine, du logement avec cave leur appartenant dans le bâtiment édifié 104, rue Maurice Flandin à Lyon 3°.

Il s'agit d'un appartement de type 3 de 65 mètres carrés environ, situé au 3° étage, formant le lot n° 307, auquel est affectée une cave n° 6, ainsi que les 22/1000 de la propriété du sol et des parties communes attachés à ce lot.

Les consorts Buttignol ont accepté de céder à la Communauté urbaine lesdits biens, libres de toute occupation ou location, au prix de 143 900 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 23 juin 2011 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 143 900 €, du lot n° 307 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 104, rue Maurice Flandin à Lyon 3° et appartenant aux consorts Buttignol, dans le cadre de l'aménagement de l'esplanade du Dauphiné.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 1265, le 10 janvier 2011 pour la somme de 3 500 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer en 2012 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 213 800 - fonction 824, à hauteur de 143 900 € pour l'acquisition et de 2 700 € pour les frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2012.**